

**INTERDICTION DE PARKING D'HIVER**

**HEURES D'INTERDICTION DE PARKING: MINUIT (12:00 a.m.) à 7:00 a.m.**

**MOIS D'INTERDICTION DE PARKING: 1er Décembre au 1er Avril**

**PAS DE PARKING au COTE AU NOMBRE PAIR de toutes les rues, exceptées celles auxquelles une réglementation de stationnement à un seul côté a été préalablement destituée, exceptions:**

**PAS DE PARKING DES DEUX COTES des rues ou tronçons de rues suivants:**

Ames Street	Montello Street
Battles Street	North Cary Street from Court St. to N. Quincy St.
Belair Street	North Main Street
Belmont Street	North Montello Street
Cary Street from Court Street to Centre Street	North Pearl Street
Centre Street	North Quincy Street
Clifton Avenue from Main St. to Copeland St.	North Warren Avenue
Commercial Street	Oak Street
Copeland St from Market St to W. Bridgewater	Perkins Avenue
Cottage Street	Pearl Street
Court Street	Plain Street
Crescent Street	Pleasant Street
East Ashland Street	Quincy Street
Forest Avenue	Richmond St from Battles St to N. Warren Ave
Frederick Douglass Ave (formerly High Street)	Sawtell Avenue
Grafton Street from Belmont St to Menlo Street	School Street
Hereford Street	Summer Street
Howard Street	Torrey Street
Legion Parkway	Warren Avenue
Lincoln Street	West Street
Longwood Avenue	West Chestnut St. from Donald St. to Pearl St.
Lyman Street	West Elm Street
Main Street	Winter Street.

**INTERDICTION DE PARKING DU AUX TEMPETES DE NEIGE OU MAUVAIS TEMPS.**

Si à aucun moment le maire ou le commissaire du Département des Travaux Publics annonce une interdiction de parking pour le déblayage de neige ou une mauvaise condition météorologique, le **PARKING SERA INTERDIT DANS TOUTES LES RUES** pour toute la durée de l'état d'urgence..

La pénalité pour toute infraction à une partie de ce règlement sera conforme au barème des amendes pour infraction de parking en vigueur dans la ville de Brockton au moment de la violation, et n'excèdera point l'amende applicable. **Les contrevenants peuvent aussi faire face à des frais de remorquage.** Appelez le (508)-580-7807 de 8:30 a.m. à 4:00 p.m. si vous avez des questions au sujet des nouvelles réglementations de parking susmentionnées.